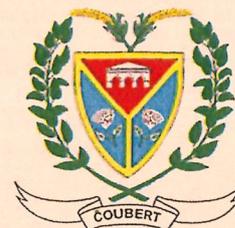


Dernière  
Minute !  
Passage de  
la balayeuse  
mercredi matin  
8 avril

# COUBERT INFOS

<http://www.coubert.fr/>

N° astreinte élus (24h/24 en cas d'urgence) 06.86.30.38.68



## FLASH

Avril 2020 N° 14

Chères Chers concitoyens,

Le monde et à travers lui, notre pays, est confronté à une crise sanitaire d'une ampleur rarement égalée. Heureusement, nous pouvons compter sur des femmes et des hommes de grandes valeurs techniques et morales qui faisant abstraction de leur propre sécurité se donnent à fond pour sauver nos vies. **« Un immense merci empreint de gratitude envers ces professionnels et bénévoles dévoués au nom de tous les Curtibéhardiens ».**

Le 15 mars vous étiez par comparaison et à paramètre équivalent (une seule liste) nombreux à venir voter lors des élections municipales et communautaires. Je vous remercie du fond du cœur car votre soutien est essentiel et nous donne l'élan pour avancer. Force est cependant de constater que le calendrier n'était pas propice et qu'il eût mieux valu différer ce scrutin car paradoxalement ce jour-là on ne pouvait plus visiter une personne hébergée dans un établissement médical mais il fallait aller voter. C'est pourquoi de nombreux électeurs avaient d'ailleurs fait le choix de désertier les isolements. Ce report aurait été d'autant plus approprié, que les conseillers municipaux fraîchement élus ne peuvent toujours pas œuvrer (officiellement car dans les faits ils aident déjà) pour leur commune. Il leur faudra attendre (vers le mois de juin à priori) pour être installés dans leur fonction. En attendant c'est l'ancienne équipe qui gère cette crise et la continuité des affaires communales sans pour autant pouvoir se réunir... C'est donc ce que nous faisons au quotidien au service de tous nos administrés.

Nous sommes aussi aidés en cela par de nombreux concitoyens, en bonne santé et par nos commerçants qui nous donnent régulièrement un coup de mains. Qu'ils soient eux aussi remerciés pour cet élan solidaire.

Pour ce qui est de la poursuite de l'activité en Mairie, j'ai pris la décision (concertée avec la municipalité) de fermer l'accueil au public afin de préserver les personnels et par respect pour tous nos soignants et les autres corporations qui participent chacun à sa place à notre protection vitale. Il n'en demeure pas moins que les travaux indispensables sont exécutés avec le concours maximal du numérique. Le secrétariat alterne entre une présence en mairie et une autre au domicile actuellement. L'équipe technique en fait de même afin d'assurer les opérations essentielles au maintien de la propreté urbaine. Les personnels d'entretien assurent l'hygiène élémentaire des bâtiments communaux et ceux affectés au périscolaire sont confinés au domicile.

Que vous soyez particulier, chef d'entreprise, indépendant, retraité.... Si vous rencontrez une difficulté à trouver le bon interlocuteur pour votre cas personnel, n'hésitez pas à faire appel à nous.

Bonne lecture de ce bulletin d'informations et dans la mesure du possible « restez chez vous ».

Louis marie Saoût

**Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Porter un masque quand  
on est malade

## Distributeurs de billets de banque (DAB).

Vous êtes nombreux à vous émouvoir de la durée de la panne du distributeur de billets de banque situé place du Cygne. La Direction Générale de l'établissement financier gestionnaire de cet automate nous a indiqué qu'un certain nombre d'appareils avaient été laissés en panne le temps de renforcer leur sécurité informatique. Le problème est logiquement résolu depuis le 3 avril et vous pouvez de nouveau y réaliser vos opérations.



## Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le plan local d'urbanisme version 2020 est opposable depuis le 22 Mars 2020. C'est ce nouvel outil qui est désormais utilisé par notre service instructeur pour toute demande soumise à déclaration et (ou) permis de construire. Désormais pour toute demande d'autorisation. Vous pouvez aussi visionner sur : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

## Ecoles élémentaire et maternelle

Suivant les directives de l'Etat la commune a décidé de mettre en place un accueil collectif gratuit pour les enfants de nos écoles, pour des groupes de 10 enfants maximum, afin d'être solidaire des professionnels de santé et des professionnels prioritaires pour la gestion des crises qui auraient besoin de garde pour leurs enfants. Les enfants seront accueillis au sein de notre école élémentaire (inscription préalable obligatoire en mairie 24 h avant). Durant les vacances de Printemps ce service est interrompu et reprendra le lundi 20 avril.

## Inscriptions

En ce qui concerne les nouvelles inscriptions aux écoles, celles-ci sont reportées à la fin du confinement. Entre temps vous pouvez envoyer par mail à la mairie : le nom, prénom de votre enfant, sa date de naissance, sa classe prévue pour la rentrée, ainsi que votre adresse.

Il vous sera demandé par la suite votre livret de famille, le carnet de vaccinations de l'enfant et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Email : [accueil.mairie.coubert@wanadoo.fr](mailto:accueil.mairie.coubert@wanadoo.fr)

## Mairie et Centre Communal d'Action Social

L'accueil physique en Mairie n'est plus assuré pour éviter tout risque de contamination. Vous pouvez quand même prendre rendez-vous en cas d'urgence, des moyens de protections à minima et le respect des gestes barrières seront respectés.

Un sondage sur notre site a été mis en place afin de savoir par quels moyens vous sont relayées les différentes informations. N'hésitez pas à y répondre.

Toutes les manifestations qui devaient se tenir au mois d'avril et de mai sont annulées.

L'ensemble des personnes vulnérables (connues) sont contactées régulièrement et le CCAS assure parfois avec l'aide de bénévoles quelques courses.

## Commerce local

L'épicerie DIAGONAL reçoit en priorité tous les matins de 9 h à 10 h 30 les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que les personnes à mobilité réduite.

Les livraisons à domicile de notre crêperie et de notre Pizza lolo sont maintenues

Attention aux changements d'horaires de nos commerçants : boulangerie, bureau de tabac, épicerie, Panier de la Ferme et pharmacie pendant cette crise sanitaire.



## Attestations de déplacement dérogatoire

Depuis ce lundi 6 avril, une version numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est possible sur votre smartphone. Le service est accessible en ligne sur le site du ministère de l'intérieur et du gouvernement.

Pour la version papier le document doit être daté et signé, ce qui signifie que vous devez être muni d'une attestation spécifique à chaque déplacement. Une heure de sortie doit également être mentionnée. Vous devez aussi vous munir de votre pièce d'identité.

Ces documents « papier » sont tenus à la disposition de ceux qui en font la demande à la boulangerie, au bureau de tabac et à l'épicerie

### Information :

Il existe une attestation simplifiée pour les personnes en situations de handicap.

**Rappelons toutefois que toute sortie doit être exceptionnelle et que le mot d'ordre demeure :**

**Restez chez vous !**

## Chemin des Roses...

L'accès au chemin des Roses est interdit par décision Départementale conforté par un arrêté Préfectoral. La promenade (même seul) ou la balade en bicyclette y est aussi proscrite.. Au niveau communal l'aire de jeux pour jeunes enfants, le city stade et plus largement toute la zone autour du terrain de Sports sont également interdits.



## Transports en commun

Le remboursement du Pass Navigo d'avril se fera à tous les franciliens : le Pass mensuel de ceux qui continueront de se déplacer pour assurer les fonctions essentielles du pays ; le mois de Pass annuel de tous ceux qui devront rester chez eux en télétravail, chômage partiel ou confinement.

Je suis en situation de handicap. J'utilise une attestation simplifiée pour pouvoir me déplacer.

### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT EXCEPTIONNELLE

Je remplis cette attestation à chaque fois que je sors. C'est la loi pour le coronavirus. Les policiers peuvent me la demander. Si je n'ai pas d'imprimante, je la recopie sur une feuille.

Je m'appelle :

Je suis né le :

Mon adresse :

Je me déplace exceptionnellement aujourd'hui :

Pour aller travailler.

Pour acheter à manger.

Pour aller chez le docteur. Pour aller à la pharmacie.

Pour m'occuper d'une personne qui a besoin de moi.

Pour sortir peu de temps pas loin de chez moi. Pour sortir mon chien.

Je mets la date d'aujourd'hui :

Je mets l'heure de ma sortie :

Je signe :

## Région et Communauté de Commune Brie Rivières et Châteaux

### Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

#### Actions sociales

L'épicerie solidaire sur Coubert est fermée en raison des mesures de confinement de l'agent. Elle était ouverte le 13 mars, afin de permettre aux bénéficiaires de bien s'approvisionner en denrées alimentaires pendant quelques semaines.

Le portage des repas continue presque normalement. Par mesure de sécurité le livreur dépose le panier repas devant la porte. Pour tout renseignement ou toute nouvelle inscription vous devez compléter une fiche que Madame Martin pourra vous transmettre par email et lui renvoyer au : [christelle.martin@ccbrc.fr](mailto:christelle.martin@ccbrc.fr) .

#### Le Centre de Loisirs sans hébergement (CLSH)

Pour les enfants de (3 à 12 ans) est ouvert de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi. Le personnel encadrant dispose des diplômes reconnus par la DDCS et le fonctionnement est identique à l'ALSH en terme d'informations demandées aux familles et de fiche sanitaire tout en respectant les mesures de prévention renforcées au regard de la situation actuelle. Il est demandé aux familles d'apporter les pique-niques pour les enfants.

Pour accéder à ces services d'accueil gratuits, les parents devront fournir un justificatif d'exercice professionnel (carte professionnelle ou bulletin de salaire récent).

Pour bénéficier de ces accueils exceptionnels vous devez obligatoirement :

- Appeler 24 heures avant : Mme TRIVAL Marie Laure au 06 48 70 88 51 de 8 h 30 à 17 h pour le centre.
- La Mairie au 01 64 06 71 20 pour un accueil dans notre école.

#### Relais Assistante Maternelle

Une permanence téléphonique est assurée par des agents de l'intercommunalité en télétravail pour répondre aux nombreuses questions et incompréhensions des Assistantes maternelles sur la continuité de leur activité face aux contradictions de différentes instances administratives. Aussi les agents préparent pour les Assistantes maternelles un plan de reprise d'activités après le confinement. Cependant une permanence sera assurée sur le RAM de Coubert du 6 au 10 avril.

#### Santé

##### La Maison de Santé de Fontainebleau devient « centre COVID-19 de référence » :

Afin de répondre aux besoins face à l'épidémie de Covid-19, la Maison de Santé de Fontainebleau devient Centre COVID de référence. La structure s'organise ainsi pour recevoir et suivre les patients présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 et qui auraient besoin de voir un médecin. La première visite médicale est assurée sur place avec ensuite un suivi adapté : téléconsultation, auto-surveillance ou visite de votre infirmier (e) libéral (e). Appelez le 01 85 48 12 34 (8 h – 19 h) ou le SAMU au 15.

#### Démarches mises en œuvre par la région Ile-de-France :

Pour les médecins, infirmiers libéraux et pharmaciens de notre commune :

- Une ligne interne dédiée a été créée : [covid-19-sante@iledefrance.fr](mailto:covid-19-sante@iledefrance.fr) pour remonter les besoins ;

#### Entreprises

Un fond de solidarité a été mis en place par l'Etat (financé à 25 % par les régions) qui permettra, sur simple déclaration à la Direction régionale des finances publiques, un versement forfaitaire de 1 500 euros effectué à la fin du mois de mars aux acteurs économiques ayant arrêté leur activité du fait du virus ainsi qu'à ceux qui, au 30 mars, accuseraient une baisse de 50 % de leur chiffre d'affaires.

Pour toute question n'hésitez pas à appeler au 01 53 85 53 85 ou par mail :

[covid-19-aidesauxentrepries@iledefrance.fr](mailto:covid-19-aidesauxentrepries@iledefrance.fr)

# CONFINÉS : PAS ISOLÉS



## PRUDENCE : ATTENTION AUX VOLS ET AUX ARNAQUES !

**Des personnes malintentionnées profitent de la crise sanitaire pour voler chez vous. Un ou des individus se présentent à votre porte ? Même s'ils sont porteurs d'uniformes ou cartes professionnelles, ne prenez aucun risque :**



**APPELEZ IMMEDIATEMENT LE 17**



### PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Fermez toujours votre porte à clé
- N'ouvrez pas la porte à un inconnu

**Notre métier, c'est de vérifier que vous êtes en sécurité.**

**~~???~~ Alors ne vous posez pas de question :**

**Vos gendarmes préfèrent être appelés trop tôt que d'arriver trop tard.**



@Gendarmerie\_077



@GGD77

**EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 17**  
Gendarmerie de Seine-et-Marne  
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>  
Brigade-numerique

30/04/2020

## Informations

- Violences familiale par un texto par SMS au 114
- Violences faites aux femmes : Tél. 3919
- Envers un enfant : Tél. 119

## Journée Défense et Citoyenneté

Dans le cadre de la lutte sanitaire contre le covid-19 les sessions **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et seront reportées à une date ultérieure. Le certificat de participation à la JDC est un document requis pour s'inscrire à un examen (baccalauréat, BEP...) ou à un concours et ce, jusqu'au 25<sup>ème</sup> anniversaire du candidat. Dans le cadre du report des journées de défense et citoyenneté, les candidats au baccalauréat ou autres examens (hors celui permis de conduire) ne disposant pas de certificat de participation à la JDC, pourront fournir les pièces suivantes :

- pour les moins de 18 ans, l'attestation de recensement
- pour les plus de 18 ans, l'attestation provisoire « en instance de convocation ».

Toutefois, vous pouvez pour plus de renseignements adresser un courriel pendant cette période à : [csn-paris.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-paris.jdc.fct@intradef.gouv.fr) (votre courriel sera traité lors de la reprises de leurs activités).

## Collecte et déchetterie

Suite à l'évolution de la pandémie du COVID-19 le SIETOM a dû réorganiser ses missions afin de

- Protéger la santé de nos administrés
- Protéger la santé des agents
- Maintenir un service public minimum

L'objectif principal repose prioritairement sur la préservation de la santé de chacun, ainsi les mesures suivantes ont été prises

Le réseau des 6 déchetteries sera **fermé** jusqu'à nouvel ordre en conséquence des mesures de confinement

La collecte des déchets en porte-à-porte est assurée sur la base d'une seule tournée par semaine, le **MERCREDI** pour notre commune



**Merci de stocker ce qu'il n'est pas urgent d'évacuer**  
(verre, déchets végétaux...)



Quelques solutions pour votre pelouse...

**1/ Composter :**  
Dans votre composteur en petite quantité, ou en tas sur un lit de branchages.

**2/ Pratiquer le «mulching» :**  
Laissez un peu de tonte sur le gazon

**3/ Pailler :** disposez une couche d'herbe fraîche (max 5cm) ou sèche (10cm) au pied de vos plantations



### COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUSPENDUE JUSQU'À NOUVEL ORDRE



**Ne sortez pas vos encombrants sur les trottoirs**

Dans ce cadre il convient de suivre les prescriptions suivantes exceptionnelles :

- Les ordures ménagères seront mélangées avec la collecte sélective et déposées en sacs fermés dans le bac jaune prioritairement (ou autre bac).
- Les bacs devront rester sur la chaussée toute la journée de la collecte afin de permettre aux agents la souplesse nécessaire dans l'organisation des tournées.
- La désinfection des poignées et couvercles des bacs est fortement recommandés avant toute manipulation.

La collecte des **encombrants** en porte-à-porte ainsi que la collecte du verre (bouteilles, flacons...) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Ceux qui auraient déposé des encombrants sur le domaine

public sont invités à les rentrer chez eux en attendant la reprise complète de service.